

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|--------------------------------|---|
| Décision N° 28-2023 | <p>MOYENS GENERAUX <u>MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Marché n° 2019-02-ST : Mission de coordination SPS relative au projet de réhabilitation du Tivoli – Avenant n° 1 |
|--------------------------------|---|

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la Décision du Maire n°109-2021 attribuant le marché de prestation de service n° 2019-02-ST, à la société ESTUAIRE COORDINATION SECURITE, située 61 route de Grandville – 44250 SAINT BREVIN LES PINS ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2019-02-ST : Mission de coordination SPS relative au projet de réhabilitation du Tivoli, selon le montant actualisé suivant :

| ATTRIBUTAIRE | Montant HT initial | Montant HT avenant n°1 | Montant HT actualisé |
|---|--------------------|------------------------|----------------------|
| ESTUAIRE COORDINATION SECURITE 61 route de Grandville 44250 SAINT BREVIN LES PINS | 1 680,00 € | 980,00 € | 2 660,00 € |

Article 2. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 13 mars 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le 14 MARS 2023

et affichée

le 15 MARS 2023



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mission de coordination SPS relative au projet de réhabilitation du Tivoli - Avenant n. 1

Date de transmission de l'acte : 14/03/2023

Date de réception de l'accusé : 14/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : DEC28-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230313-DEC28-2023-CC

Date de décision : 13/03/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants